

**Recommendations on the inclusion of higher education students and staff with physical, mental or health-related conditions in the Erasmus+ programme**

**for Higher Education Institutions – Décembre 2016**

**Informations à destination des individus en situation de handicap à publier sur le site Internet des établissements d’enseignement supérieur :**

**Le programme Erasmus+ et la mobilité des individus en situation de handicap**

Le programme Erasmus + accorde une attention toute particulière à l’accueil, à l’orientation et au soutien pédagogique et technique et surtout aux surcoûts liés à la mobilité des individus en situation de handicap. Il s’agit de faire en sorte que tout individu profite pleinement de son expérience de mobilité européenne.

Chaque établissement d’enseignement supérieur, en signant la [Charte Erasmus+ pour l’enseignement supérieur (ECHE)](https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/resources/documents-for-applicants/erasmus-charter-higher-education_en), s’engage à assurer l’égalité d’accès et d’opportunités de mobilité aux participants de tous horizons. Par conséquent, les individus en situation de handicap peuvent bénéficier des services de soutien que l’établissement d’accueil offre à ses étudiants et personnels.

**Subvention complémentaire**

Pour répondre aux besoins spécifiques d’un individu en situation de handicap pendant sa mobilité, l’octroi d’un financement complémentaire en plus de la bourse de mobilité Erasmus+ vise à en faciliter sa participation.

Afin de préparer au mieux votre période de mobilité Erasmus +, vous devez compléter le formulaire de demande de fonds complémentaires que vous adressera le service des Relations internationales de votre établissement afin que vous indiquiez les coûts supplémentaires liés à votre handicap.

**Quels sont vos besoins complémentaires ?**

Les coûts éligibles à un complément de financement peuvent être divers: hébergement spécifique, assistance d’un accompagnateur pendant le voyage, suivi médical, soutien matériel, aide à domicile ou encore auxiliaire de vie.

**Comment candidater ?**

Il vous faut vous adresser au service des Relations internationales ou au coordinateur Erasmus + de votre établissement pour vous aider à compléter le formulaire de demande de fonds complémentaires qu’il vous fournira. [L’établissement devra indiquer ici le nom et coordonnées de la personne de contact Erasmus+ auprès de qui l’individu en situation de handicap pourra s‘informer]

N’hésitez pas à consulter le site [Mapped](https://mapped.eu/), outil en ligne de cartographie sur l’accessibilité des établissements d’enseignement supérieur mis au point par [l’Erasmus Student Network](http://esn.org/) (ESN);

La « [Student toolkit](https://studenttoolkit.eu/)» a été conçue par des étudiants pour les étudiants et contient de nombreux conseils pour vous soutenir lors de votre mobilité.

**Informations pour les étudiants et membres du personnel en situation de handicap en mobilité entrante**

[Veillez à intégrer des informations destinées aux individus en situation de handicap en mobilité entrante*]*

**Protection des données**

Les données personnelles sont **confidentielles** et seront traitées dans le cadre de votre candidature et participation au programme Erasmus dans le respect de la réglementation nationale.

  **Informations complémentaires**

[Indiquez les coordonnées de la Mission/Bureau handicap de votre établissement s’il existe]

Consultez les témoignages Erasmus + suivants:

* [ExchangeAbility](http://exchangeability.eu/) project
* [ExchangeAbility](https://www.youtube.com/channel/UCxHSnKMNjUeNP9yX5SQdbdQ) videos
* [Erasmus+ Ambassadors](http://issuu.com/iservice-europa/docs/eac-erasmus25?e=4998257/2694573)

 [Pensez à intégrer les témoignages provenant de vos propres étudiants/personnels en situation de handicap partis en mobilité]